

**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Lundi 7 mars 2016, à 19 h 30**  
**À l'Hôtel de Ville**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Clive Kiley.

En présence du directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, et de l'adjointe au greffe, Mme Diane Brûlé.

077-03-16

**Ouverture de la séance ordinaire**

---

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ).

078-03-16

**1. Adoption de l'ordre du jour**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1** Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;
  - 2.2** Séance extraordinaire du 8 février 2016;
- 3) Urbanisme**
  - 3.1** Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de février 2016;
  - 3.2** Municipalisation d'une portion de la rue de Bretagne;
  - 3.3** Dépôt du certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 513 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (421) de manière à rendre admissible l'usage « Chalet de villégiature » dans les zones F-46, F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86;
  - 3.4** Adoption du Règlement 513 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (421) de manière à rendre admissible l'usage « Chalet de villégiature » dans les zones F-46, F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86;
  - 3.5** Adoption du Règlement 516 modifiant le Règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme (446) concernant la durée du mandat des membres;

#### **4) Travaux publics**

##### **4.1 Voirie**

- 4.1.1** Dépôt de la liste des fournisseurs invités à soumettre leurs tarifs pour divers travaux d'électricité et de l'approvisionnement en fournitures électriques;
- 4.1.2** Octroi d'un contrat à VOLTEC Ltée pour l'entretien du système d'éclairage public sur le territoire de la Municipalité;
- 4.1.3** Octroi d'un contrat à PAVCO Inc. pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité;
- 4.1.4** Reconnaissance de la firme d'ingénieurs Génio Experts Conseils pour le développement de la rue Hillside;
- 4.1.5** Adoption du Règlement 517 modifiant le Règlement (477) sur le déneigement afin de préciser les modalités d'entretien des bornes-fontaines;

##### **4.2 Parcs**

##### **4.3 Aqueducs et égouts**

- 4.3.1** Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'étude préliminaire d'alimentation en eau potable de la Garnison Valcartier à partir des installations de la Municipalité et adoption des critères de sélection pour les services professionnels en lien avec la réalisation de ladite étude;

#### **5) Loisirs et événements spéciaux**

##### **5.1 Loisirs**

##### **5.2 Événements spéciaux**

- 5.2.1** Octroi d'une subvention de 500 \$ à LEUCAN pour la tenue de l'événement « Défi têtes rasées Leucan 2016 »;

#### **6) Sécurité publique et Incendies**

##### **6.1 Rapport du conseiller responsable;**

##### **6.2 Adoption d'une grille salariale pour le poste de directeur au Service des Incendies;**

##### **6.3 Levée de probation de monsieur Claude Langlois, directeur des Incendies;**

##### **6.4 Octroi d'un contrat à L'Arsenal pour l'acquisition d'un canon à eau pour le Service des Incendies ;**

##### **6.5 Octroi d'un contrat à Boivin et Gauvin Inc. pour l'acquisition d'une caméra thermique pour le Service des Incendies;**

##### **6.6 Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies et octroi d'un contrat à Garage René Bertrand Inc. ;**

##### **6.7 Rémunération pour le poste de technicien prévention incendie au Service des Incendies;**

##### **6.8 Avis de motion pour le Règlement 518 modifiant le Règlement 511 sur la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie ou le déversement de matières dangereuses d'un véhicule;**

#### **7) Environnement et hygiène du milieu**

##### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

##### **7.1.1 Rapport du conseiller responsable;**

##### **7.2 Conseil de bassin versant**

##### **7.2.1 Rapport de la conseillère responsable;**

#### **8) Culture et vie communautaire**

##### **8.1 Rapport du conseiller responsable;**

##### **8.2 Octroi d'une subvention de 500 \$ à Madame Gabrielle McBain pour sa participation au World Championship of Irish Dancing 2016 à Glasgow;**

##### **8.3 Abrogation de la résolution 10-01-16 « Octroi d'une subvention de 500\$ au Club de curling Victoria pour l'année 2016 »;**

#### **9) Enjeux régionaux et métropolitains**

#### **10) Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2016**

#### **11) Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2016**

#### **12) Organisation administrative**

##### **12.1 Dépôt du Rapport du directeur général par intérim sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de février 2016;**

##### **12.2 Présentation du projet de Règlement 515 modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux (386) concernant la rémunération pour la participation à un comité consultatif;**

##### **12.3 Arrêt des procédures dans le dossier 1048773 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et autorisation de paiement;**

- 13) Finances et Greffe**
- 13.1** Modification de la résolution 057-02-16 « Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC »;
- 13.2** Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 519 décrétant l'acquisition d'une autopompe-citerne au Service des incendies;
- 13.3** Autorisation de paiement final à la firme Deloitte au montant de 8 500 \$ (taxes non incluses) pour la vérification comptable de l'année 2013;
- 13.4** Dépôt et adoption de la refonte du calendrier de conservation des documents;
- 13.5** Autorisation de transmettre la refonte du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation;
- 13.6** Octroi d'un contrat à Les impressions Borgia Inc. pour la production du journal municipal Shannon Express;
- 13.7** Approbation du tarif 2016 des frais judiciaires en matière civile et en matière pénale pour la Cour municipale de Saint-Raymond;
- 14) Énergie et télécommunications**
- 14.1** Énergie Shannon Power
- 14.2** Shannon Vision
- 15) Varia et déclarations des conseillers**
- 16) Période de questions**
- 17) Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

---

079-03-16

### **2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

080-03-16

### **2.2 Séance extraordinaire du 8 février 2016**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 8 février 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3. Urbanisme et Environnement**

---

081-03-16

### **3.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de février 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de février 2016.

*Documents déposés : 81-03-16*

### **3.2 Municipalisation d'une portion de la rue de Bretagne**

Considérant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) adopté le 6 avril 2010 ;

082-03-16

Considérant l'entente signée avec Développement Sylmar inc. le 14 mars 2006 sur la cession à la Municipalité de la rue de Bretagne, phase 1 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la signature d'une entente avec Développement Sylmar Inc. pour procéder à l'acquisition par cession de la portion 4 369 912 de la rue de Bretagne ;
- 2) De mandater le notaire, Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc. pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement 385* et d'autoriser la dépense en conséquence ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

083-03-16

### **3.3 Dépôt du certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 513 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (421) de manière à rendre admissible l'usage « Chalet de villégiature » dans les zones F-46, F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86**

Le Directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

*Document déposé : 83-03-16*

084-03-16

### **3.4 Adoption du Règlement 513 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (421) de manière à rendre admissible l'usage « Chalet de villégiature » dans les zones F-46, F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86**

Monsieur le conseiller Bruno Martel déclare son intérêt à l'effet qu'il possède un terrain dans l'une des zones visées par le projet de règlement ;

Considérant le *Règlement sur les usages conditionnels (421)* adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 7 décembre 2015 ;

Considérant que le Directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint a déposé un *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et que le *Règlement 513* est réputé avoir été approuvé par celles-ci ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 513 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Majoritairement adoptée**

Monsieur le conseiller Bruno Martel s'abstient de voter.

085-03-16

**3.5 Adoption du Règlement 516 modifiant le Règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme (446) concernant la durée du mandat des membres**

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 516 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Travaux publics**

---

**4.1 Voirie**

086-03-16

**4.1.1 Dépôt de la liste des fournisseurs invités à soumettre leurs tarifs pour divers travaux d'électricité et de l'approvisionnement en fournitures électriques**

Le Directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint dépose la liste des fournisseurs pour l'exécution de divers travaux d'électricité et de l'approvisionnement en fournitures électriques.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 086-03-16*

087-03-16

**4.1.2 Octroi d'un contrat à VOLTEC Ltée pour l'entretien du système d'éclairage public sur le territoire de la Municipalité**

Considérant l'appel d'offres AO16-003, sur invitation, pour l'entretien du système d'éclairage sur le territoire de la Municipalité, pour une période d'un, trois ou cinq ans ;

Considérant que l'estimation préalable du prix pour ces travaux s'élève annuellement à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ ;

Considérant que suite à trois invitations, une seule entreprise a déposé la soumission suivante :

ENTREPRISE	CONFORME	1 AN	3 ANS	5 ANS	
		(taxes non incluses)			
Voltec Ltée	✓	13 500 \$	13 400 \$	13 350 \$	18 \$ / luminaire
Poly-Énergie Inc.	-				
Entrepreneur Électricien G L Inc.	-				

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à VOLTEC Ltée au montant de 13 350 \$ (taxes non incluses) par année pour l'entretien du système d'éclairage public pour une période de cinq ans et d'un ajout de 18 \$ par luminaire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

088-03-16

**4.1.3 Octroi d'un contrat à PAVCO Inc. pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité**

Considérant l'appel d'offres AO16-002, sur invitation, pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la Municipalité, pour l'année 2016 ;

Considérant que l'estimation préalable du prix pour ces travaux s'élève annuellement à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ ;

Considérant que suite à cinq invitations, les cinq soumissions suivantes ont été reçues :

ENTREPRISE	CONFORME	PRIX Tonne métrique (taxes non incluses)
Bleau Terrassement et pavage Inc.	✓	160 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	✓	183 \$
Pavage Rolland Fortier	✓	171 \$
P.E. Pageau Inc.	✓	189 \$
PAVCO Inc.	✓	139 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à PAVCO Inc. au montant de 139 \$ (taxes non incluses) par tonne métrique pour le rapiéçage d'asphalte des rues et des chemins de la Municipalité, pour l'année 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

089-03-16

**4.1.4 Reconnaissance de la firme d'ingénieurs Génio Experts Conseils pour le développement de la rue Hillside**

Considérant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De reconnaître la firme d'ingénieurs Génio Experts Conseils pour le développement de la rue Hillside ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

090-03-16

**4.1.5 Adoption du Règlement 517 modifiant le Règlement (477) sur le déneigement afin de préciser les modalités d'entretien des bornes-fontaines**

Considérant qu'avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 517 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 Parcs**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **4.3 Aqueducs et égouts**

### **4.3.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'étude préliminaire d'alimentation en eau potable de la Garnison Valcartier à partir des installations de la Municipalité et adoption des critères de sélection pour les services professionnels en lien avec la réalisation de ladite étude**

091-03-16

Considérant que le coût pour une étude préliminaire d'alimentation en eau potable de la Garnison Valcartier à partir des installations de la Municipalité a été estimé à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ (taxes incluses) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le Directeur général par intérim, directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour ladite étude ;
- 2) D'adopter les critères de sélection suivants pour l'appel d'offres pour services professionnels en lien avec un mandat visant à produire un plan d'affaires définissant les activités d'ingénierie et de constructions requises pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable depuis les installations d'approvisionnement en eau de la Municipalité;

#### **Critères d'évaluation des offres de service**

Les critères d'évaluation permettant d'accumuler un total maximum de 100 points sont les suivants :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| • Expérience du soumissionnaire   | Maximum de 30 points |
| • Expérience du chargé de projet  | Maximum de 30 points |
| • Expérience pertinente des autres membres de l'équipe assignés au projet | Maximum de 20 points |
| • Compréhension du mandat et méthodologie                                 | Maximum de 20 points |

#### Expérience du soumissionnaire (maximum 30 points)

Les points suivants sont accordés au soumissionnaire en fonction du nombre de contrats similaires réalisés par l'entreprise, sous le même nom et dans le même type de contrats visé par l'appel d'offres. Le barème d'évaluation est le suivant :

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| • Six (6) contrats et plus      | 30 points |
| • Trois (3) à cinq (5) contrats | 20 points |
| • Un ou deux (2) contrats       | 10 points |
| • Aucun contrat                 | 0 point   |

Le soumissionnaire doit fournir, dans son offre de services professionnels

1. une description de l'entreprise ;
2. un historique de l'entreprise;
3. un descriptif des contrats similaires réalisés, en identifiant clairement les clients de chacun des contrats et, si possible, documentée de photos.

Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels en lien avec un mandat visant à produire un plan d'affaires définissant les activités d'ingénierie et de constructions requises pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable depuis d'autres installations d'approvisionnement en eau comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.



### Expérience du chargé de projet (maximum 30 points)

Le chargé de projet doit être ingénieur en génie civil et avoir une expertise en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales.

Les points suivants seront accordés au soumissionnaire en fonction du nombre d'années d'expérience du chargé de projet, en tant qu'ingénieur en génie civil agissant à titre de chargé de projet pour le même type de contrat que celui visé par l'appel d'offres. Le barème d'évaluation est le suivant :

- Dix (10) ans et plus 30 points
- Sept (7) à neuf (9) ans 25 points
- Cinq (5) ou (6) ans 20 points
- Quatre (4) ans 16 points
- Trois (3) ans 12 points
- Deux (2) ans 8 points
- Moins de deux (2) ans 4 points

\* Sont reconnues comme années d'expérience que les années au cours desquelles le professionnel a travaillé sur un projet similaire comme chargé de projet.

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae du chargé de projet. **Le curriculum vitae doit identifier et décrire tous les projets similaires à celui faisant l'objet de la présente demande pour lesquels le professionnel a agi comme chargé de projet.**

Aux fins des présentes, est un projet similaire un projet portant sur des services professionnels en lien avec un mandat visant à produire un plan d'affaires définissant les activités d'ingénierie et de constructions requises pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable depuis d'autres installations d'approvisionnement en eau comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

### Expérience pertinente des autres membres de l'équipe (maximum 20 points)

Le soumissionnaire doit se munir d'une équipe de travail permettant la réalisation adéquate du contrat. Des points seront accordés selon l'expérience des membres de l'équipe qui travailleront sur le contrat de services professionnels et détenant au moins un diplôme collégial. Le barème d'évaluation est le suivant :

- l'équipe de travail est composée de personnes détenant une expérience générale dans le domaine du génie civil et ayant une expertise en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales qui est :
  - Élevée 15 à 20 points
  - Assez élevée 10 à 14 points
  - Moyenne 5 à 9 points
  - Basse ou inexistante 0 à 4 points

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae des membres de l'équipe de travail. Les curriculum vitae fournis doivent être suffisamment détaillés pour permettre l'évaluation adéquate de l'expertise de l'équipe.

Aux fins des présentes, l'expérience de l'équipe est évaluée en fonction des années de services auprès d'une entreprise agissant dans le domaine du génie-conseil et en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales.

### Compréhension du mandat (maximum 20 points)

Le soumissionnaire devra fournir, avec sa proposition, un document indiquant clairement l'approche préconisée, notamment :

- les étapes de réalisation et les objectifs spécifiques poursuivis pour chacune des étapes ;
- la méthodologie utilisée ;
- les critères et les informations qu'il compte utiliser pour supporter la réalisation du contrat, ainsi que les aléas liés à la réalisation de ce type de contrat, le cas échéant ;
- un échéancier de réalisation du contrat ;
- les moyens qu'il entend mettre en œuvre dans le but, d'une part, de s'assurer qu'il répond aux besoins formulés par les autorités municipales et, d'autre part, d'établir avec elles une relation de collaboration nécessaire à la bonne réalisation du contrat.

Dans l'évaluation du critère portant sur la compréhension du mandat, les comités de sélection tiendra compte :

- de la qualité générale de l'approche préconisée en regard des règles généralement acceptées dans le domaine du génie-conseil en gestion d'eau potable et en infrastructure municipales pour des contrats similaires (totalisant 8 points) :
  - la qualité générale de l'approche est conforme aux règles de l'art : 6 à 8 points
  - la qualité générale de l'approche est satisfaisante, mais souffre de quelques manquements en regard des règles de l'art : 1 à 5 points
  - la qualité générale de l'approche est insatisfaisante : 0 point
- du caractère réaliste de l'approche (totalisant 7 points) :
  - l'approche tient compte des critères et des informations adéquates et elle présente un échéancier de réalisation en conséquence : 5 à 7 points
  - l'approche tient compte de quelques critères et informations qui permettent d'établir un échéancier de réalisation satisfaisant, mais elle est questionnable sur certains points quant à son caractère réaliste : 1 à 4 points
  - l'approche est irréaliste et l'échéancier ne tient pas compte des aléas liés à la réalisation de ce type de contrat : 0 point
- de la clarté et de la précision du document (totalisant 5 points) :
  - le document est clair, complet et détaillé : 5 points
  - le document est assez clair et complet : 2 à 4 points
  - le document est incomplet ou manque de clarté : 1 point
  - le document est manquant : 0 point

3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5. Loisirs et événements spéciaux**

---

### **5.1 Loisirs**

Monsieur le conseiller Mike-James Noonan informe les citoyens qu'en raison de la douce température la patinoire sera bientôt fermée. Il ajoute également qu'il est maintenant temps de s'inscrire aux activités offertes dans le cadre du Plan, sports et loisirs de la base militaire

### **5.2 Événements spéciaux**

Madame la conseillère Francine Girard fait un bilan très positif de l'organisation du Winterfest, tant pour la participation que pour le budget.

Monsieur le maire en profite pour féliciter de nouveau tous les gens impliqués dans ce beau succès.

092-03-16

#### **5.2.1 Octroi d'une subvention de 500 \$ à LEUCAN pour la tenue de l'événement « Défi têtes rasées Leucan 2016 »**

Considérant la demande de subvention pour la tenue de l'événement « Défi têtes rasées Leucan 2016 »;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder une subvention de 500 \$ en contribution à l'événement « Défi têtes rasées Leucan 2016 »;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Sécurité publique et Incendies**

---

### **6.1 Rapport du conseiller responsable**

Monsieur Bruno Martel expose un bilan mensuel des activités du Service des Incendies. Certains pompiers seront également présents lors de la tenue de l'événement de la danse irlandaise et du défilé de la Sainte-Patrick.

093-03-16

#### **6.2 Adoption d'une grille salariale pour le poste de directeur au Service des Incendies**

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la grille salariale, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, pour le poste de directeur au Services des Incendies ;

- 2) D'appliquer cette nouvelle grille salariale à partir de la semaine de travail du 6 mars 2016 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : DOC 093-03-16*

094-03-16

### **6.3 Levée de probation de monsieur Claude Langlois, directeur des Incendies**

Considérant l'embauche de M. Claude Langlois, le 12 janvier 2015, à titre de directeur des Incendies ;

Considérant la recommandation du Directeur général par intérim ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) De lever la probation de M. Claude Langlois, directeur des Incendies ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

095-03-16

### **6.4 Octroi d'un contrat à L'Arsenal pour l'acquisition d'un canon à eau pour le Service des Incendies**

Considérant la nécessité de changer le canon à eau sur le véhicule pompe 420 ;

Considérant les trois entreprises qui ont déposé une soumission pour un canon à eau ;

ENTREPRISE	MONTANT (taxes non incluses)
Aéro-Feu	16 964,74 \$
L'Arsenal	12 355,00 \$
Technofeu	13 495,00 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à L'Arsenal pour l'achat d'un canon à eau au montant de 12 355,00 (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposés : 095-03-16*

**6.5 Octroi d'un contrat à Boivin et Gauvin Inc. l'acquisition d'une caméra thermique pour le Service des Incendies**

096-03-16

Considérant les deux entreprises suivantes qui ont déposé une soumission :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT</b> (taxes non incluses)
Aéro-Feu	12 995,00 \$
Boivin et Gauvin Inc.	10 068,51 \$
L'Arsenal	12 685,00 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à Boivin et Gauvin Inc. pour l'acquisition d'une caméra thermique au montant de 10 068,51 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposés : 096-03-16*

097-03-16  
**ABROGÉE**  
504-12-16

**6.6 Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies et octroi d'un contrat à Garage René Bertrand Inc.**

Considérant les deux entreprises suivantes qui ont déposé une soumission :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT</b> (taxes non incluses)
Garage René Bertrand Inc.	23 626,20 \$
Carrossiers du port Inc.	28 000,00 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'emprunter 27 500 \$ au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies, remboursable en cinq ans à partir de 2017 ;
- 2) D'octroyer un contrat à la compagnie Garage René Bertrand Inc. au montant de 23 626,20 \$ (taxes non incluses) pour l'exécution des travaux d'entretien dudit camion ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposés : 097-03-16*

## **6.7 Rémunération pour le poste de technicien prévention incendie au Service des Incendies**

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

098-03-16

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la rémunération à 23 \$ l'heure pour le poste de de technicien prévention incendie ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

099-03-16

## **6.8 Avis de motion pour le Règlement 518 modifiant le Règlement (511) sur la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie ou le déversement de matières dangereuses d'un véhicule**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement 518 modifiant le Règlement (511) sur la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie ou le déversement de matières dangereuses d'un véhicule.

## **7. Environnement et hygiène du milieu**

---

### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

#### **7.1.1 Rapport du conseiller responsable**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

### **7.2 Conseil de bassin versant**

#### **7.2.1 Rapport de la conseillère responsable**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **8. Culture et vie communautaire**

---

### **8.1 Rapport du conseiller responsable**

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne la tenue du 50<sup>e</sup> anniversaire du Irish Show, qui se tient ce samedi 12 mars à 13h00 et à 20h00. Les billets sont en vente à la porte. La communauté participera au Défilé de la Sainte-Patrick le samedi 19 mars. Il expose un bilan mensuel des activités de la bibliothèque.

Monsieur le maire en profite pour féliciter de nouveau tous les bénévoles.

100-03-16

### **8.2 Octroi d'une subvention de 500 \$ à Madame Gabrielle McBain pour sa participation au World Championship of Irish Dancing 2016 à Glasgow**

Considérant la demande d'aide financière déposée par Madame Gabrielle McBain le 1<sup>er</sup> février 2016 pour sa participation au World Championship of Irish Dancing 2016 qui se tiendra à Glasgow en mars 2016 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 500 \$ à Mme Gabrielle McBain en contribution à sa participation au World Championship of Irish Dancing 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

101-03-16

**8.3 Abrogation de la résolution 10-01-16 « Octroi d'une subvention de 500\$ au Club de curling Victoria pour l'année 2016 »**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'abroger la résolution 10-01-16 « Octroi d'une subvention de 500\$ au Club de curling Victoria pour l'année 2016 » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

**9. Enjeux régionaux et métropolitains**

---

Monsieur le maire souligne que plusieurs discussions se tiennent sur le règlement de contrôle intérimaire imposé par la ville de Québec qui a d'importantes conséquences sur la construction de résidences dans certaines municipalités.

102-03-16

**10. Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2016**

---

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

103-03-16

**11. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2016**

---

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 29 février 2016 au montant total de 377 444,35 \$ ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 103-03-16*

## **12. Organisation administrative**

---

### **12.1 Dépôt du rapport du directeur général par intérim sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de février 2016**

104-03-16

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

*Document déposé : 104-03-16*

105-03-16

### **12.2 Présentation du Règlement 515 modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux (386) concernant la rémunération pour la participation à un comité consultatif**

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. le conseiller Claude Lacroix fait la lecture du projet de Règlement 515 qui sera adopté à une séance ultérieure.

*Document déposé : 105-03-16*

106-03-16

### **12.3 Arrêt des procédures dans le dossier 1048773 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et autorisation de paiement**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) De mettre fin aux procédures entreprises dans le dossier 1048773 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant une sanction administrative pécuniaire établie conformément à une exigence du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;
- 2) D'autoriser le paiement en conséquence ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et de Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **13. Finance et Greffe**

---

107-03-16

### **13.1 Modification de la résolution 057-02-16 « Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC »**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) De modifier la liste des noms apparaissant pour la vente d'immeuble pour non-paiement de taxes de façon à ce qu'elle se lise maintenant comme suit :

<b>NOM</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>
Bilodeau, Patrick	2597-46-2862	167, chemin de Gosford
Construction Mario Venne	2693-97-8794	124, rue Griffin
Demers, Stéphane	2696-47-0337	90, rue Desrochers
Fournier, Martine	2793-27-7555	19, rue Lilac

- 2) De transmettre à la MRC la Jacques-Cartier, une copie modifiée de ladite résolution ;



- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et de Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

108-03-16

**13.2 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 519 décrétant l'acquisition d'une autopompe-citerne au Service des incendies**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement d'emprunt numéro 519 décrétant l'acquisition d'une autopompe-citerne au Service des incendies.

109-03-16

**13.3 Autorisation de paiement final à la firme Deloitte au montant de 8 500 \$ (taxes non incluses) pour la vérification comptable de l'année 2013**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le paiement final à la firme Deloitte au montant de 8 500 \$ (taxes non incluses) pour la vérification comptable de l'année 2013 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et de Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

110-03-16

**13.4 Dépôt et adoption de la refonte du calendrier de conservation des documents**

Considérant l'article 6 de la Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21.1, stipulant que tout organisme public doit adopter une politique de gestion de ses documents actifs et semi-actifs ;

Considérant l'article 7 de la Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21, prévoyant qu'une Municipalité doit adopter et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant que le dernier calendrier de conservation des documents de la Municipalité a été adopté en 1989 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la refonte du calendrier de conservation des documents ;
- 2) D'appliquer le calendrier de conservation des documents lorsqu'il sera approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **13.5 Autorisation de transmettre la refonte du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation**

111-03-16

Considérant l'article 6 de la Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21.1, stipulant que tout organisme public doit adopter une politique de gestion de ses documents actifs et semi-actifs ;

Considérant l'article 7 de la Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21, prévoyant qu'une Municipalité doit adopter et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant que le dernier calendrier de conservation des documents de la Municipalité a été adopté en 1989 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De transmettre la refonte du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation;
- 2) D'appliquer le calendrier de conservation des documents lorsqu'il sera approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

112-03-16

### **13.6 Octroi d'un contrat à Les impressions Borgia Inc. pour la production du journal municipal Shannon Express**

Considérant l'appel d'offres AO16-001, sur invitation, pour la production du journal municipal Shannon Express, pour une période d'un, trois ou cinq ans ;

Considérant que l'estimation préalable du prix pour ce travail s'élève annuellement à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ ;

Considérant que suite à trois invitations, les deux soumissions suivantes ont été reçues :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>CONFORME</b>	<b>1<sup>re</sup> Année</b>	<b>2<sup>e</sup> Année</b>	<b>3<sup>e</sup> Année</b>	<b>4<sup>e</sup> Année</b>	<b>5<sup>e</sup> Année</b>
		<b>Coût par page (taxes non incluses)</b>				
Les impressions Borgia Inc.	✓	133,98 \$	133,98 \$	133,98 \$	136,66 \$	139,39 \$
Custom Impression	-					
Pige Communication	✓	185,00 \$	180,00 \$	175,00 \$	170,00 \$	165,00 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à Les impressions Borgia Inc. selon le coût unitaire (taxes non incluses) par page détaillé dans le tableau précédent pour la production du journal municipal Shannon Express, et ce, pour une période de trois ans ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

113-03-16

### **13.7 Approbation du tarif 2016 des frais judiciaires en matière pénale pour la Cour municipale de Saint-Raymond**

Considérant le tarif des frais judiciaires en matière civile et pénale et des droits de greffe appliqués par la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond ;

Considérant que la Municipalité doit, par résolution, adopter ces frais judiciaires pour application lors de réclamations de taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ou factures diverses ;

Considérant le *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour soumettre le territoire de la Municipalité de Shannon à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond (346)* ;

Considérant que la Municipalité doit acquitter un timbre judiciaire pour chaque dossier civil devant la cour municipale, ledit timbre déterminé selon la classe d'action ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'approuver, tel que soumis, le tableau « Tarif des frais judiciaires en matière pénale » soumis par la Cour municipale de Saint-Raymond ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 113-03-16*

## **14. Énergie et télécommunications**

---

### **14.1 Énergie Shannon Power**

M. le maire déclare qu'une réunion se tiendra le 15 mars sur ce sujet.

### **14.2 Shannon Vision**

M. le conseiller Mario Lemire informe les citoyens que le dossier suit son cours. Il prévoit qu'un plan d'action sera soumis d'ici quelques semaines.

## **15. Varia et déclarations des conseillers**

---

M. le conseiller Bruno Martel informe les citoyens que des discussions se tiendront sous peu sur la planification des parutions publicitaires sur le panneau électronique.

114-03-16

## **16. Période de questions**

---

À 20h25, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21h16.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

115-03-16

## **17. Levée de la séance**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21h16.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.<sup>1</sup>**

---

**Clive Kiley,  
Maire**

---

**Gaétan Bussières,  
Directeur général par intérim,  
directeur des Finances et du Greffe,  
et secrétaire-trésorier adjoint**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.